

DÉSOGERME MICROCHOC - Gamme aquaculture

DÉSINFECTANT ALGICIDE POUR L'HYGIÈNE EN AQUACULTURE



- **Très large spectre : Bactéricide, fongicide, algicide et virucide.**
- **Homologation du Ministère de l'Agriculture N° 2000161.**
- **Très économique.**
- **Désinfection des parois de bassins et de canalisations.**
- **Traitement algicide de l'eau des bassins d'alevinage, des bassins d'adultes, d'étangs d'alevinage...**
- **Actif en eau dure, eau de mer et présence de matières protéiques.**
- **Exempt de formol, phénol, chlore et peroxyde.**
- **Utilisable en agriculture biologique.**
- **Compatible avec le contact alimentaire.**

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide, ambré avec une odeur caractéristique.
- Non classé inflammable.
- Densité à 20°C : 1,00 ± 0,02.
- pH de la solution concentrée : 4,7 ± 0,3. pH neutre aux doses d'emploi.
- Composition : Chlorure de didecyl dimethyl ammonium 28 g/L ; Chlorure d'alkyl dimethyl benzyl ammonium 100 g/L ; Glutaraldehyde 100 g/L.
- Bactéricide à très large spectre : bactéries Gram + et Gram -, mycobactéries, listéria... , Fongicide moisissures et levures, Virucide H.C.C., Taifan, Newcastle, Myxomatose, peste porcine et bactériophages.
- Répond aux Normes bactéricide, fongicide, sporicide et virucide **NFT 72301, NFT 72181, NFT 72231, EN 1276, EN 1650** (de 0,25 à 2%).
- Agrément pour la prophylaxie des maladies contagieuses : N° 2789 (dont fièvre aphteuse), arrêté du 28/02/57.
- Actif en présence d'eau dure et de matières organiques.
- DL 50 = 1900 mg/Kg (chez le rat par voie orale).

DESOGERME MICROCHOC est un biocide utilisé pour l'usage PT 03 (produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire) et PT 04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux).

- Directive biocide CE 98/8 : les substances actives utilisées dans la formulation sont notifiées à l'annexe II.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Homologation n° 2000161 par le Ministère de l'Agriculture, service de la protection des végétaux pour les traitements bactéricides, fongicides, virucides.
- Le produit est classé corrosif ; dilué à la dose maximale d'utilisation, il ne fait l'objet d'aucun classement selon la directive biocide 1999/45/CE.

- Les composants de **DESOGERME MICROCHOC** sont dans la liste de l'Arrêté Ministériel du 8/9/99, relatif aux produits de nettoyage de matériaux pouvant se trouver **au contact des denrées alimentaires**.
- Le port de gants, lunettes et masques de protection est fortement recommandé.
- Respecter les doses d'emploi.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement.
- Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.

MODE D'UTILISATION :

- Prédiluer le **DESOGERME MICROCHOC** à 1 % et verser au "goutte à goutte" ou avec une pompe doseuse dans un bain coulant de :
 - * Bassin d'alevinage : 500 ppm de solution prédiluée durant 30 mn chaque semaine (soit 5 ppm de **DESOGERME MICROCHOC** concentré : 0,5 L/100 m³ d'eau).
 - * Bassin d'adultes : 1000 ppm de solution prédiluée durant 1 h chaque semaine (soit 10 ppm de **DESOGERME MICROCHOC** concentré : 1 L/100 m³ d'eau).
- Prédiluer le **DESOGERME MICROCHOC** à 1/500 et l'épandre :
 - * Étangs poissonneux : 5000 ppm de solution prédiluée 1 à plusieurs fois/an (soit 10 ppm de **DESOGERME MICROCHOC** concentré : 1 L/100 m³ d'eau). Doubler les fréquences ou les doses en cas de prolifération importante d'algues.

Doses et usages : Bactéricide à 0,25%, (contact 5 mn), fongicide (contact 15 mn) et virucide (contact 30 mn) à 2%..